

SEANCE du 15.07.2008

Communauté de Communes de Cossé le Vivien

Nomination d'interlocuteur référent logement locatif et Petite enfance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 25 juin 2008 , La Communauté de communes de Cossé le Vivien a procédé à la nomination de deux d'interlocuteurs référents par commune concernant les commissions suivantes :

Commission Logement : LECOT Gérard

Commission Petite Enfance : AUBERT Patrick

Après délibération, le Conseil Municipal,
APPROUVE ces nominations

TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2009

Après délibération, le Conseil Municipal fixe comme suit le tarif des redevances assainissement à compter du 1 er janvier 2009:

Abonnement annuel 40.00€

et coût du traitement 0.42 € le m3 consommé (à compter du 1 er) au lieu de 0.40€

Pour les personnes ayant un puits la consommation forfaitaire est estimée à 30m3 par personne

RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'ASSAINISSEMENT :

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente un rapport annuel sur le prix de l'assainissement pour les années 2007. Le conseil municipal, en délibère et approuve le rapport présenté.

Implantation antenne Orange

Monsieur le Maire rappelle les faits (voir séance du 6.05.08) et présente le dossier remis par la société SOGETREL .Le lieu retenu est le terrain foot. Il est constaté que la hauteur de l'antenne est plus importante que prévue et la couverture des réseaux moindre. Le conseil décide de reporter sa décision à la prochaine réunion.

Maison des Remises

Des travaux de peinture et de tapisserie sont nécessaires Les locataires proposent de faire le travail .Le conseil décide de prendre en charge la fourniture.

Participation frais de fonctionnement école de Cosmes

Monsieur le Maire fait part de la demande de participation aux frais de fonctionnement pour 3 enfants de la commune scolarisés à Cosmes comme suite à la convention signée entre les communes (500€ par élève)

Extension lotissement

Le projet débouche sur la création de 11 parcelles avec environ 9 594.6 m² de surface cessible.

Un document est remis à chaque conseiller et il est demandé de bien vouloir étudier ce projet afin de le finaliser à la prochaine réunion début septembre.

Signalétique voie verte

Le Syndicat Mixte du Pays de Craon a décidé de prendre en charge la fourniture d'un panneau signalétique pour le sentier de randonnée « interligne ». La pose reste à la charge la commune, l'endroit est à choisir par la commune

Transport scolaire

Comme suite à la demande des parents, il a été confirmé qu'il n'y aurait pas d'accompagnateurs dans le car pour les plus petits Un courrier sera envoyé à Mayenne voyages pour demander des ceintures

Panneaux indicatifs : à voir

Visite du reste du bourg avec le conseil le 29 août 2008